



Communiqué de presse

Mende, le 11 septembre 2015

SECURITE A LA CHASSE

A l'occasion de l'ouverture générale de la chasse le 13 septembre 2015, Hervé Malherbe, préfet de la Lozère rappelle que la priorité reste de garantir la sécurité maximum des chasseurs et des non chasseurs.

Cette préoccupation passe par une attitude responsable et une vigilance de tous au regard des règles de prudence lors des actions de chasse, telles que le rappelle régulièrement la Fédération Départementale des Chasseurs .

Les mesures principales concernent l'interdiction de chasser dans l'emprise des principales routes et des chemins de grande randonnée dits "de Stevenson" et "de Compostelle", l'interdiction de se déplacer en véhicule à moteur au cours de l'acte de chasse, le port de dispositifs vestimentaires fluorescents et les modalités d'usage des armes.

L'ensemble de ces consignes figurent au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, consultable à l'adresse suivante :

- <http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite/Chasse2/Schema-departemental-de-gestion-cynegetique-2013-2019>

Un contrôle de ces dispositions sera assuré par les services de l'État et des sanctions dissuasives seront requises en cas d'infraction.

Hervé MALHERBE, préfet de la Lozère, en appelle à la responsabilité et à la vigilance des chasseurs afin de contribuer à la bonne cohabitation entre tous les usagers de la nature.